

Marcelle Henry. compagnon de la libération

Marcelle Henry est née le 7 septembre **1895** à **Angers (Maine-et-Loire)** où son père est alors inspecteur départemental du Travail dans l'industrie. Après des études secondaires au lycée de jeunes filles de **Limoges** puis au cours secondaire du 15^e arrondissement à **Paris (1908-1912)**, elle intègre le lycée *Victor Duruy*, deux ans après la mort de son père. Bachelière, *licenciée en Histoire-Géographie*, possédant par ailleurs un bon niveau en *anglais*, elle enseigne pendant trois ans de **1915** à **1919**, d'abord au collège de garçons de *Chatillon sur Seine (Côte d'Or)* puis au collège de *Langres (Haute-Marne)*.

En septembre 1919, Marcelle Henry, suivant la tradition paternelle, entre au ministère du Travail où elle est d'abord auxiliaire temporaire puis secrétaire auxiliaire. En **1920**, elle passe brillamment le concours de rédacteur et est titularisée en **1922**. Après le décès de sa mère en **1925**, elle se retrouve chargée de famille et doit prendre entièrement à sa charge son frère aîné, **Victor**, qui, atteint depuis son jeune âge d'une maladie incurable, est inapte au travail. Promue sous-chef de bureau en **1931** elle dirige, au ministère, place de Fontenoy, à partir de **1937**, le bureau de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs de la Direction du Travail.



Catholique fervente, elle prend position contre la collaboration dès les lendemains de l'armistice et développe une atmosphère de résistance au sein du ministère. Elle entre en liaison avec la *Résistance* et constitue, chez elle, dans sa maison d'*Athis-Mons*, des dépôts de tracts qu'elle distribue dans les usines. En même temps, elle amène plusieurs de ses collègues à la lutte active et use de ses fonctions publiques pour couvrir les agissements clandestins de ses subordonnés. Elle donne également asile à des réfugiés poursuivis. A partir de **1942**, en plus de ses fonctions professionnelles, elle est placée à la tête du Service central et du Secrétariat de la Direction du Travail. Elle reçoit systématiquement une notation administrative très élevée et fait en outre l'objet d'appréciations élogieuses de la part de ses chefs qui la considèrent comme un élément précieux possédant une culture étendue et faisant preuve de qualités d'organisation et d'initiative.

En septembre **1943**, elle est incorporée aux *Forces françaises combattantes*, au titre du *BCRA (Bureau central de renseignements et d'action)*, les services secrets de la *France Combattante*. Elle travaille alors, comme agent de liaison, au circuit d'évasion *VIC* que dirige **Henri Levin**. Ce réseau prend en charge les officiers *français* et *alliés*. Agent P.1 à partir du 1^{er} novembre **1943**, elle assure l'hébergement des évadés lors de leur passage à *Paris* et travaille sous les ordres du commandant **Jacques Mitterrand**, alias "*Julien*". La Gestapo l'arrête le 4 juillet **1944** à son domicile parisien du boulevard Saint-Michel, croyant y trouver "*Julien*", vraisemblablement à la suite des aveux d'un membre du réseau. Durant de cruels interrogatoires, elle parvient à ne pas parler sinon pour décharger plusieurs de ses collaboratrices, également arrêtées. Internée à *Fresnes*, **Marcelle Henry** est condamnée à mort au moment où elle est promue *sous-lieutenant des Forces françaises combattantes* (agent P. 2) et ne doit son salut qu'au désarroi allemand du mois d'août **1944**, son dossier étant probablement égaré.

L'approche des Alliés fait qu'elle est déportée le 15 août **1944** par le dernier convoi de 2 200 résistants et aviateurs alliés quittant *Paris*. Arrivée le 21 août **1944** au camp de concentration de *Ravensbrück* elle est envoyée à *Torgau, kommando de Buchenwald*, où les détenus travaillent pour une usine de fabrication de munitions et d'explosifs. Il semble qu'elle refuse de travailler pour l'industrie allemande ce qui lui vaut de subir des privations supplémentaires. En janvier **1945**, le *kommando* est évacué sur *Ravensbrück* où **Marcelle Henry** est libérée par la *Croix-Rouge* le 9 avril **1945**. Rapatriée en *France* le 14 avril par l'intervention de la *Croix-Rouge*, elle décède le 24 avril **1945** à **Paris**, à l'hôpital *Claude Bernard* des suites des privations et des mauvais traitements. Elle est inhumée au cimetière parisien à *Bagneux (Hauts-de-Seine)*.

Proposée en **1943** pour une inscription au tableau de sous-directeur ou de directeur adjoint, son arrestation en juillet **1944** a empêché cette promotion. Ce n'est qu'à titre posthume que, par arrêté du 10 janvier **1946**, **Marcelle Henry** est nommée sous-directeur honoraire au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, récompensant des titres résistants éminents mais aussi une carrière d'exception.

- Chevalier de la Légion d'Honneur
- Compagnon de la Libération - décret du 27 avril 1945
- Croix de Guerre 39/45 avec palme
- Officier du Mérite Social à titre posthume

